

Renvoi au comité d'instruction publique du récit de la fête célébrée le 20 prairial dans la commune d'Uzerche (Corrèze) envoyé par la société populaire du même lieu, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité d'instruction publique du récit de la fête célébrée le 20 prairial dans la commune d'Uzerche (Corrèze) envoyé par la société populaire du même lieu, lors de la séance du 1er thermidor an II (19 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 300;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23941_t1_0300_0000_9

Fichier pdf généré le 21/07/2021

12

La société populaire de Tarbes, district de ce nom, département des Hautes-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur ses travaux, et particulièrement sur le décret qu'elle a rendu pour le partage égal des successions.

Mention honorable, insertion au bulletin. (1).

[tarbes, 20 prair. II] (2).

Législateurs,

La nature, l'égalité, la liberté sont la baze de vos décrets sublimes. la sagesse les dicte et le bonheur commun est leur résultat infaillible. aussi reçoivent-ils l'assentiment unanime, non seulement du peuple français, mais encore de tous les habitants du globe, amis de la justice et de l'humanité.

il est certains décrets qui méritent plus spécialement encore la reconnaissance publique, autant par les bienfaits qu'ils préparent, aux générations présentes et futures, que par les obstacles qu'il a fallu surmonter pour les rendre. tel est entr'autres le décret immortel sur le partage égal des successions; il méritera les bénédictions de tous les âges, il obtient déjà les hommages de tous les hommes vertueux

Cependant, législateurs, l'espoir de rentrer encore dans leurs iniques prétentions flatte le cœur des égoïstes aînés. ils voudroient, ces insolents patriciens, ils voudroient sacrifier encore à leur orgueil, à leur luxe, à leur mollesse, à [la] débauche, les travaux, les sueurs, le patrimoine de leurs malheureux frères. ils disent[,] les barbares, ils osent assurer que les affections filiales, que les liens fraternels étoient plus tendres et plus Sincères lorsqu'un fils aîné (souvent le plus indigne) avoit le droit exclusif d'être seul opulent et honoré et de condamner ses égaux à l'indigence et à l'opprobre. des privilèges aux français libres ! des privilèges aux destructeurs de la tyrannie ! ils n'en souffriront jamais tant qu'ils auront un peu de sang dans leurs veines !

Continuez, législateurs, à travailler au bonheur du monde : ne descendez de la montagne Sainte qu'après avoir rendu éternelles nos glorieuses destinées et reposez-vous sur les Sociétés régénérées du soin de démasquer tous les genres d'aristocratie.

Vive l'égalité, la liberté, la république indivisible ! Vive la convention ! vive la montagne ! Gloire à l'être Suprême.

MARCASSIER fils, CHAUSSADE fils (*vice présid.*), CAVAILLÉ (*secrét.*), VERGES, BLANCQ, Coriandre BERNARD, STIBOT, f^s BARTALAI, LACOSTE, BARBIÉ, LEBEL, LE CLEZ, DALEAR, ABBADIE, ROUSSY aîné, MORLON, m^l CASTAIGNET, BAZERQUE, PENE, PICQUÉ, GARRELLON, CARTAN, BRUNO, DANOS, DULOUT SOULÉ, B. M. GARRIGUES, Revolution ABBADIE, CAMPAN, MAURA, PÉREZ, p^{re} BAZERQUE, CARDEILLAC, LASERRE, f. PONIEZ, PORTAL, MUY, PAUILLAC, LAMONTINE, VIDALE, LAFARGUE, DANGLADE aîné, MONESTIER

(1) P.V., XLII, 4. Mentionné par *J. Fr.*, n° 663.

(2) C 311, pl. 1253, p. 12.

du puy de dôme, ROBERT, GABARRA, FROMONT, DUCLOS, LACAZE, G. CLARAC, DEVEZE, L. CASTERA, C. Alex. YSABEAU, GRATIEN fils [et 1 signature illisible].

13

Le substitut de l'agent national près le district de Noyon, département de l'Oise, annonce que les républicains de son ressort versent tout ce qu'ils ont à l'armée du Nord, et se réjouissent des victoires remportées sur les tyrans. Il annonce encore que 24 journaux de terre de biens de fabrique, estimés 9970 liv., ont été vendus 52,215 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

14

La société populaire d'Uzerche, département de la Corrèze, félicite la Convention nationale d'avoir déclaré que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'ame, l'invite à rester à son poste, et lui envoie le récit de la fête qui a été célébrée dans cette commune le 20 prairial.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (2).

15

L'agent national du district de Figeac, département du Lot, informe la Convention nationale que 18 lots de biens nationaux provenant du ci-devant clergé, estimés 13,880 liv., ont été vendus 103, 675, et que 18 autres lots provenant d'émigrés, estimés 5,700 liv., ont été vendus 33 525 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

16

Le comité de surveillance de la commune de Mas d'Erieu (4), département de l'Ardèche, écrit à la Convention nationale que la loi qui établit le gouvernement révolutionnaire a paralysé les aristocrates, les modérés et les malveillans; il la félicite sur l'énergie avec laquelle elle a déjoué les dernières conspirations, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la liberté soient anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

(1) P.V., XLII, 4. *J. Fr.*, n° 663.

(2) P.V., XLII, 4.

(3) P.V., XLII, 4.

(4) Ci-dev' S^t-Martin-de-Valamas.

(5)) P.V., XLII, 5.